



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Xavier Ganiouz
Renégociation des mesures d'économies

2016-CE-101

I. Question

Avec un résultat comptable positif de 126 millions de francs pour 2015 (avant opérations de clôture), l'Etat de Fribourg bénéficie d'une situation financière qui ne justifie plus le maintien des mesures d'économies qui touchent pleinement le personnel de l'Etat. Cet état de fait se justifie d'autant plus que la fortune du canton s'élève aujourd'hui à 1,1 milliard de francs.

Or, le Conseil d'Etat s'était à plusieurs reprises engagé à retirer – ou pour le moins à réduire – ces mesures d'économies si la situation financière de l'Etat devait s'améliorer.

C'est pourquoi je pose à l'attention du Conseil d'Etat les deux questions suivantes :

1. Quand le Conseil d'Etat compte-t-il renégocier les mesures d'économies frappant le personnel de l'Etat ?
2. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place pour compenser les coupes ayant touché le personnel de l'Etat en 2015 ?

25 avril 2016

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est convaincu que les mesures d'économies touchant le personnel de l'Etat, décidées par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat dans le cadre global du programme des mesures structurelles et d'économies, étaient et sont encore indispensables au vu de l'évolution à moyen terme de la situation financière de l'Etat. Le Conseil d'Etat se réjouit des résultats des comptes 2015. Cette situation d'embellie momentanée est due à divers événements extraordinaires au niveau de certaines recettes. Malheureusement, elle ne devrait pas se reproduire chaque année. La fin des mesures d'économies qui ont touché le personnel de l'Etat, l'augmentation prévue de la contribution de l'Etat-employeur à la Caisse de pension et les défis quant aux perspectives de cette dernière sont autant d'éléments qui vont peser lourdement dans le ménage de l'Etat dans les années à venir. Les premiers chiffres en vue de la première lecture du budget 2017 confirment d'ailleurs cette tendance qui veut que les prochaines années seront difficiles au plan budgétaire, confirmant par-là les craintes qui ressortaient déjà du plan financier. Concernant les comptes 2015, le Conseil d'Etat ne revient pas sur les résultats qui ont déjà été largement commentés dans la presse.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions du député Xavier Ganiouz :

1. Quand le Conseil d'Etat compte-t-il renégocier les mesures d'économies frappant le personnel de l'Etat ?

Le député Ganiot affirme que le Conseil d'Etat s'était à plusieurs reprises engagé à retirer – ou pour le moins à réduire – ces mesures d'économies si la situation financière de l'Etat devait s'améliorer. Contrairement à ces affirmations, lors des discussions sur les mesures d'économies avec les partenaires sociaux, il n'a jamais été question d'un éventuel remboursement des effets financiers pour le personnel de l'Etat. Aucune garantie n'a été donnée pour « compenser les coupes ayant touché le personnel ». L'accord trouvé entre tous les partenaires (Etat, communes, institutions, personnel, FEDE et autres) lors de l'élaboration des mesures d'économies est indissociable et ne saurait être rompu unilatéralement au seul profit d'un des partenaires.

Si tel n'était pas le cas, les revendications afférentes aux mesures compensatoires pourraient bien évidemment également venir des autres parties concernées.

2. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place pour compenser les coupes ayant touché le personnel de l'Etat en 2015 ?

Le Conseil d'Etat a toujours affirmé qu'il créerait, dès que la situation financière le permettrait, une provision visant à éviter de nouvelles ponctions dans la masse salariale. Cette promesse a été tenue lors du bouclage des comptes 2015 avec la création d'une provision à hauteur de 23 millions de francs pour limiter les effets des augmentations importantes relatives aux charges du personnel.

Le Conseil d'Etat rappelle aussi que, suite aux précédents programmes d'économies, il a mené une politique du personnel favorable avec, notamment, l'introduction de la 5^e semaine de vacances (6 semaines dès 58 ans), l'introduction d'un congé payé de paternité de 5 jours, l'augmentation des décharges pour raisons d'âge dans le domaine de l'enseignement, la compensation du travail de nuit tout en maintenant les indemnités, les revalorisations réelles des salaires de 2,2 % au total entre 2008 et 2012, l'introduction de la flexibilisation du temps de travail, la flexibilisation de la retraite entre 58 et 65 ans avec maintien de l'avance AVS ainsi que les diverses revalorisations salariales liées à EVALFRI. En outre, il convient de rappeler que l'échelle des traitements est indexée actuellement à l'indice de 109.6 points (base mai 2000 = 100), alors que l'indice du mois de mars 2016 se situe à 106.8 points, ce qui correspond à une plus-value réelle des traitements de 2,6 %. Au vu de la situation conjoncturelle et de la politique monétaire, cette situation ne devrait pas évoluer de manière sensible à court terme. Toutefois, afin que les conditions d'engagement du personnel de l'Etat restent compétitives, attractives et équitables, le Conseil d'Etat a communiqué aux partenaires sociaux, dans une récente réponse aux revendications (FEDE et SSP), qu'il acceptait, comme il l'a déjà fait par le passé, d'entrer en matière pour discuter de diverses mesures possibles dans le cadre de la procédure budgétaire, sous réserve évidemment des possibilités financières de l'Etat.

21 juin 2016